

DELIBERATION

55 (1.4)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Mise en œuvre d'un réseau caméra sous maîtrise d'ouvrage du SIEL

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite mettre en place un réseau caméra et groupe fermé d'utilisateurs. Pour ce faire, des travaux fibre optique sont nécessaires pour le raccordement des bâtiments communaux et des sites vidéo protégés.

Il explique que lesdits travaux entrent dans le champ de compétences du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL-TE) auquel la Commune adhère et conformément aux statuts de cet EPCI, l'Assemblée peut lui en confier la réalisation.

Par transfert de compétences, le SIEL-TE Loire pourra ainsi assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux, et percevoir, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Monsieur le Maire indique que le coût du projet de cette opération (Bâtiment de la Police Municipale - Service informatique), s'élève à 73 017 € HT, la participation de la Commune étant de **14 438 €**. Le détail des travaux est exposé dans le tableau ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

55 (1.4)

Détail	Montant des dépenses	Participation	Montant des participations
Renforcement d'un réseau THD + Frais d'accès au service	59 710 €	du SIEL	58 579 €
Lien optique	13 307 €	de la Commune	14 438 €
TOTAL	73 017 €		73 017 €

Les contributions de la Commune, indexées sur l'indice TP 12, sont calculées sur une évaluation prévisionnelle du fonds de concours. Le coût définitif sera établi à la fin de l'opération, sur la base du montant réellement exécuté.

Il est à noter que le présent montant ne comprend pas les éventuels génies civils nécessaires au raccordement des différents usages.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la Commune, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en œuvre d'un réseau caméra et groupe fermé d'utilisateurs, dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- **APPROUVE** les montants des travaux, et la participation prévisionnelle de la Commune étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- **PREND ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE sera effectué en une seule fois,
- **AMORTIT** ce fonds de concours sur 15 années,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

